

Principes de gestion des Ois FMA - HIT Régional

1 - Fréquence de la mutualisation/Publication des Objets d'information FMA

Le CRTL a un accès aux bases SIT départementales. Il gère la configuration et la fréquence des exports de données. Les rubriques AGENDA des sites Internet du CRTL sont alimentées principalement par les Ois issus des bases départementales.

→ Chaque jour, tous les Ois FMA dont la date d'édition est supérieure à la date du jour sont exportés depuis les SIT. A partir de là :

Sont importés et mis à jour dans le HIT chaque jour :

- Les nouveaux événements saisis
- Les événements modifiés

Sont supprimés du HIT chaque jour:

- Les événements absents dans le flux du jour

Cette gestion est automatisée.

→ La publication régionale des événements sur les sites Internet du CRTL se fait, elle, manuellement et dans la mesure du possible quotidiennement.

Elle est assurée par Sabine BLANC du Pôle COMMUNICATION.

La publication s'appuie sur le « taggage » les événements :

- Sélection de la rubrique dans lesquels les Ois sont publiés (festivals, marchés & foires...)
- Déclenchement de la publication sur le site Internet

Le site est mis à jour quotidiennement de façon automatisée.

Attention, tous les Ois ne sont pas publiés ou éligibles à la publication (voir point 3)

Contact : sabine.blanc@crtoccitanie.fr

2 – Les Temps Forts Occitanie :

La rubrique « [Panorama des temps forts](#) » est la seule rubrique Agenda des sites du CRTL à être alimentée par des **Ois CRTL** (saisis par les équipes du CRTL). Ce sont des Ois décrivant les grands événements régionaux.

Sur ces fiches, les dates d'édition ne sont pas saisies, uniquement des périodes

Ces Ois constituent ainsi une « photographie » annuelle des grands événements Occitanie.

La mise à jour, la gestion de ces Ois est donc indépendante de la mutualisation régionale d'Ois départementaux.

3 – Politique de publication des Ois mutualisés

A - Eligibilité à la publication :

Les Ois mutualisés en **visibilité locale** sont bloqués en publication dans le HIT. Le réseau régional d'information touristique souhaite ainsi respecter les principes de collecte, et de gestion de la qualité de l'offre définis dans les réseaux départementaux.

Si le CRTL a besoin de publier malgré tout un OI Local, il doit à priori en informer les DAT/CDT têtes de réseaux.

B - Critères de publication :

Pertinence à paraître dans les rubriques des Sites :

Les rubriques des sites Internet et leur contenu sont définis par la politique éditoriale.

La politique éditoriale est portée par la direction générale et mise en œuvre par le pôle communication en collaboration avec les autres pôles du CRTL.

Le CRTL publie chaque événement qui lui semble pertinent à paraître dans les rubriques Agenda du site. Les catégories mutualisées sont parfois utilisées comme filtre sur les moteurs de recherche des rubriques Agenda.

Ces rubriques sont :

Festivals et Expositions : Expositions et Grandes manifestations festives, organisées chaque année autour d'une activité liée à la musique, aux arts, aux loisirs, aux spectacles historiques ou son et lumière, d'une durée d'un ou plusieurs jours.

Fêtes traditionnelles et de terroir : fêtes liées aux coutumes locales, au folklore, événements liés à la gastronomie (dont foires au gras et fêtes de la truffe) et à l'oenotourisme.

Visites, Jeux ou excursions : visites guidées ou non, découvertes, escape-game, balades etc...

Sports et loisirs : Événements liés au sport et pratiques de loisirs

Marchés et foires : Salons, foires, grands marchés, brocantes (ne sont pas identifiés les vide-greniers, petits marchés hebdomadaires etc...)

Ne sont pas - par exemple - publiés les stages, les forums d'associations, les visites guidées se déroulant toute l'année, les concerts ou les conférences locaux etc...

C - Prise en compte des partenariats

Dans la mesure du possible sont publiés les événements qui ont lieu :

- dans des lieux touristiques importants : Grands Sites Occitanie, Grands Sites de France, Plus Beaux Villages de France, Sites UNESCO, Villes et Pays d'Art et d'Histoire, villes et village de caractère...
- dans des châteaux, grottes, parcs animaliers et à thème, parcs et jardins, des stations de ski...
- Dans les musées : Musée d'Art Moderne de Céret, de Collioure, Musée de la préhistoire de Tautavel, Mémorial de Rivesaltes, Manufacture du Grenat, de Perpignan (Musée Rigaud, Acentmètresducentredumonde,..)...

Une attention particulière est donnée aux événements qui ont la Région Occitanie comme partenaire, et ceux qui se déroulent pendant les vacances scolaires.

D - Prise en compte des demandes d'organiseurs :

Le CRTL publie aussi les événements lorsque leurs organisateurs en font la demande.

En cas d'événements en visibilité locale, le CRTL invite l'organisateur à se rapprocher de son OT ou ADT pour lever la contrainte locale.

Ce suivi qualité a permis par exemple depuis janvier 2022 de répondre à près de 200 demandes d'organiseurs d'événements en région sur leur référencement régional, ou la modification de leurs contenus.